

La Banque Nationale vient de faire l'acquisition, au prix de \$45,000, de l'immeuble où est actuellement installée sa succursale de Montréal, au coin de la rue St-Jacques et de la place d'Armes.

Les directeurs de la banque se proposent de faire pour plusieurs milliers de piastres d'amélioration sur la propriété et d'y installer des bureaux spacieux et commodes.

La Banque Ville-Marie de Montréal a offert de prendre \$ 15,000 de débentures de la ville de Hull, à 95.

Les blancs pour le recensement sont sous presse, à l'imprimerie du gouvernement, Ottawa. Ces listes sont marquées de 1 à 9 et il y aura 200.000 feuilles de chaque numéro. On a déjà calculé que, empilées ensemble, elles atteindraient une hauteur de 220 pieds.

Le recensement comprendra la population du Canada, le nombre des manufactures, le nombre des bœufs, des chevaux, etc. Trois mille énumérateurs seront employés à faire le recensement.

L'ouverture de l'Ecole des Arts et Métiers a eu lieu lundi soir avec un grand éclat. La salle était joliment décorée avec les dessins des élèves des années précédentes.

M. François Langelier, qui a ouvert l'assemblée, a dit que les classes avaient été ouvertes plus tard cette année, à cause des changements faits. Il reste encore beaucoup à faire, mais grâce au montant de \$ 5,000 voté par le gouvernement la bâtisse sera bientôt terminée. Les ressources ne permettent pas aux écoles de se développer aussi rapidement qu'il le désirerait, mais il espère que l'exemple donné par M. Jas. Ross qui a donné le terrain sera suivi par d'autres, et il compte sur la générosité des citoyens.

Son Eminence le cardinal Taschereau a adressé ensuite quelques mots à l'assemblée et a souhaité succès aux écoles.

L'hon. Premier-Ministre, l'hon. M. Blanchet et l'hon. Chs. Langelier ont aussi, tour à tour, fait quelques remarques dans le même sens.

La salle était bien remplie et parmi l'assistance l'on remarquait plusieurs dames.

Voici la liste des professeurs des différentes branches pour cette année : M. Hamel, dessin artistique ; M. E. Charest, architecture ; M. John Campbell, mécanique ; M. O. Matte, plomberie et ferblanterie ; M. L. A. Perreault, cordonnerie ; M. Dorval, peinture décorative ; M. Marceau, classe de menuiserie.

Le 15 novembre dernier, la ligue des ci-

Les agents d'assurance sur la vie sont à s'organiser en association spéciale pour la protection de leurs intérêts. Un comité temporaire a même été formé, composé de messieurs H.-G. Corthorn, de la *Canada Life*, président ; P. Laferrière, de l'*Equitable*, vice-président ; E. A. Cowbey, de la *Mutual Life*, secrétaire ; J. F. Junkin, de la *Sun Life*, trésorier. Les membres adjoints du Comité de Direction sont : MM. J. B. Wood, de la *London and Lancashire* ; A. J. Hubbard, de la *Standard* ; T. S. Michaud, de la *New-York Life* ; A. Browning, de la *British Empire* ; J. H. Walker, de la *Confederation*.

L'association nouvelle va entreprendre dès le début de faire adopter par le parlement fédéral une loi qui tende à supprimer l'odieuse pratique des *primes au rabais*. C'est, en effet, une pratique de tous points condamnable, nuisible pour les compagnies et leurs agents, et souverainement injuste à l'égard des assurés.

Nous félicitons les organisateurs sur leur courageuse entreprise, et nous leur promettons cordialement notre concours.

Le projet de loi relatif à la protection des personnes employées dans les manufactures, a donné lieu à une discussion intéressante, de l'assemblée législative de Québec. L'honorable premier ministre exposa fort éloquemment la nécessité de protéger la santé de nos populations ouvrières et fit une revue de la législation des pays étrangers sur cette question.

L'hon. chef de l'opposition trouva que le projet ne protége pas assez l'enfance et dit qu'aucun enfant, quel que soit son âge, ne devrait être admis au travail dans une manufacture, s'il ne sait lire et écrire.

Il y a surtout une condition à défaut de laquelle aucun industriel catholique ne devrait recevoir un enfant à son service : c'est la première communion. Dans un pays de races et de religions mélangées comme le nôtre, il est peut-être impossible d'introduire une telle clause dans la législation ; mais il n'en est pas moins regrettable de voir employer dans les manufactures, des enfants qui n'ont pas encore fait leur première communion. L'atmosphère morale des manufactures n'est guère favorable à l'éducation religieuse des enfants et, en général, ce qu'ils apprennent là est une fort triste préparation au plus grand acte de la vie.

M. D. HENAULT, qui demeure au No 19 rue St-Christophe, Montréal, est

FEUILLETON

DEUX ENFANTS
D'OUVRIERS

(suite)

VII

Bavon lui prit les mains, et, d'une voix profondément émue :

—Toujours le même ange !... Venez, Godelive, consolez-vous et prenez courage, vous ne serez plus malheureuse ; nous vous protégerons. Nous chercherons pour vous une bonne place d'institutrice. Ma mère vous chérira de nouveau et vous assistera. Je serai votre ami, comme lorsque nous étions encore enfants, c'est-à-dire, je ne sais pas, mon agitation me trouble l'esprit ; mes sens sont égarés...

La jeune fille, effrayée, lui arracha sa main avec une vivacité si fiévreuse, qu'il se sentit blessé au fond du cœur de ce mouvement, et qu'il recula d'un pas avec stupeur.

Godelive releva lentement la tête ; lorsqu'on vit briller des larmes dans ses yeux, il y avait dans son regard tant de fierté virginale, et dans l'expression de son beau visage tant de noblesse, que Bavon la considéra avec respect.

—Je vous en supplie, monsieur, dit-elle, ayez pitié de moi. La mort même ne saurait me faire oublier ce que vous avez fait pour moi lorsque j'étais enfant, et ce que vous faites aujourd'hui pour nous tirer de l'abîme ; car, dans le sein de Dieu même, mon âme se souviendra encore de votre bonté. Mais ne cherchez pas de place pour moi à Gand. Après la journée de demain, je ne foulerai plus le pavé de ma ville natale. Je connais la noblesse de votre cœur. Vous me comprenez, j'en suis sûre.

—Mais non, je ne vous comprends pas, murmura Bavon.

—Vous ne comprenez pas l'inexorable devoir qui m'oblige à chercher une position en France ?... reprit Godelive. Ah ! s'il n'y avait pas entre vous et moi de profonds, d'ineffaçables souvenirs, je voudrais par reconnaissance devenir la servante de votre mère et votre propre esclave. Maintenant, il ne peut y avoir d'autre lien entre nous que le bienfait d'un côté et l'éternelle gratitude de l'autre. J'ai beaucoup souffert

LE "SUN"

Compagnie d'Assurance sur la Vie,
du Canada

BUREAU PRINCIPAL

164 Rue St Jacques, Montréal.

M. LOUIS TESSIER,

GÉRANT A QUÉBEC.

67 RUE ST-PIERRE, QUÉBEC.

Le "SUN" est la seule Compagnie qui émet des polices absolument **sans conditions**. Elle paie les réclamations promptement **sans attendre 60 ou 90 jours**.

Aucune personne ne doit s'assurer à une Compagnie qui émet une police remplie de conditions et restrictions.

Toute personne doit lire sa police attentivement avant de l'accepter et de payer la prime, car dans quelques cas **déception est pratiquée**.

Assurez-vous au "SUN," car cette Compagnie vous émanera une police dans laquelle **il n'y aura aucune restriction vexatoire** en cas de SUICIDE, EMEUTE, GUERRE, DUEL, FELONIE, VOYAGE, CHANGEMENT D'OCCUPATION ET TRANSPORT DE POLICE, comme il s'en trouve dans les polices des autres Compagnies.

Le "SUN" a réalisé par ses Prêts et Placements depuis trois ans un intérêt d'une moyenne de **sept pour cent (7%)** étant le **taux le plus élevé** acquis par les Compagnies d'Assurance sur la Vie faisant affaires au Canada.

ROBERTSON MACAULAY, Ecr.

Président et Directeur-Gérant.

12 juillet 1900

PRIME DE L' "ASSOCIATION"

EN FAVEUR DE L'INSTRUCTION

Chacun de nos ABONNÉS est prié de DÉCOUPER le *présent avis*, et de le remettre à un établissement